



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 16 Janvier 2017

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché N° 160044 : Fourniture véhicules neufs en location longue durée (LLD) sans chauffeur - Lot n° 1 : véhicules légers segment B.

L'an deux mille dix sept, le 16 janvier à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Gilles SIMEONI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Louis POZZO DI BORGIO, Julien MORGANTI. Mesdames Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Michel SIMONPIETRI, Jean-Louis MILANI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 16 Janvier 2017

OBJET : Marché N° 160044 : Fourniture véhicules neufs en location longue durée (LLD) sans chauffeur - Lot n° 1 : véhicules légers segment B.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative au marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 98 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 21 juin 2016 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris ente 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Considérant qu'il est préférable d'acquérir des véhicules électriques, plus respectueux de l'environnement ;

Vu la consultation lancée le 5 octobre 2016 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

De déclarer la procédure sans suite ;

AUTORISE

Le Président à recourir à la centrale d'achat UGAP pour l'achat de véhicules électriques

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification